Stratégie Écophyto 2030 - Programme 206
Activité budgétaire 020609000601 « Accompagnement pour la mise en œuvre de projets territorialisés - volet DRAAF ».

**« ACRONYME ET NOM COMPLET DU PROJET »**

# 0 – Références

Projet s’inscrivant dans le cadre de l’accompagnement à la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030

Date de la demande :

Mots clefs (5 au maximum) :

Région de localisation du projet :

Résumé pédagogique et succinct du projet *(maximum 500 caractères, espaces inclus, soit 5 lignes environ. Ce résumé sera mis en ligne pour présenter le projet dans le cas où celui-ci sera sélectionné. Il doit être clair et pédagogique et d'une très bonne qualité rédactionnelle) :*

# 1 – Bénéficiaire de la subvention demandée – Identité

Le bénéficiaire de la convention avec la DRAAF :

Nom de l’organisme/dénomination sociale :

Statut de l’organisme :

N° SIRET :

Adresse :

Nom-Prénom du représentant légal :

Le cas échéant : personne mandatée pour déposer la demande de subvention :

Nom et coordonnées (mail, téléphone) du chef de projet :

Nom et coordonnées (mail, téléphone) du correspondant au service juridique :

Nom et coordonnées (mail, téléphone) du correspondant au service financier :

Est-ce que la structure exerce une activité économique sur le marché concernant le même secteur d’activité auquel se rapporte le présent projet :

|  |  |
| --- | --- |
| OUI | NON |
| Le projet entre-t-il dans le champ de l’activité économique ? |  |
| OUI | NON |
| *Si la réponse est OUI, la subvention constitue une aide d’Etat au sens de la règlementation européenne. Celle-ci peut entrer dans un régime d’exemption à la règlementation sur les aides d’Etat, qu’il appartient au bénéficiaire de déterminer.**Si elle n’entre pas dans un régime d’exemption, elle peut être considérée comme une aide « de minimis ». Une attestation sur l’ensemble des aides publiques « de minimis » perçues ou demandées par le bénéficiaire au cours des trois dernières années (modèle disponible) sera à joindre au dossier de demande d’aide (cf pièces demandées en annexe 1).* | Est-ce que la comptabilité que la structure a mise en place permet de distinguer le financement, les coûts et les revenus par type d’activité économique ou non, et ainsi d’attester que l’activité citée précédemment est gérée séparément de toute activité économique de l’association :OUI        NON |

Autres financements perçus/demandés pour le présent projet :

Partenaires du projet (si reversement de tout ou une partie des subventions accordées) :

*Lister les partenaires du projet – chaque partenaire doit remplir la fiche d’identité signée et un mandat, selon les annexes 3 et 4 de cette fiche de demande de subvention.*

*Les modalités de reversement des subventions aux partenaires ci-dessus désignés doivent être clairement indiquées dans la fiche financière.*

L*es associations et fondations doivent également fournir le CERFA 12156-05 dûment complété (voir https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271).*

# 2 – Cadre du projet (contexte, état de l’art, problématique auquel le projet souhaite répondre)

*(maximum 2000 caractères, espaces inclus, soit 20 lignes environ.)*

*L’état de l’art doit permettre de faire état des connaissances et des actions déjà menées sur le sujet. La plus-value apportée par le projet doit être démontrée.*

# 3 – Descriptif du contenu du projet

 *(maximum 5000 caractères, espaces inclus, soit 2 pages environ)*

Description détaillée des objectifs permettant de répondre à la problématique

*Préciser le public cible du projet (agriculteurs, organismes de recherche, conseillers agricoles…)*

Présentation des opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs

*Des précisions techniques sont attendues.*

Résultats attendus des opérations

Décrivez en quoi le projet est de portée régionale ou inter-régionale

Gouvernance : Modalités de pilotage et de suivi du projet

Difficultés qui pourraient être rencontrées et moyens d’y répondre (y compris retard, sous-consommations…)

Autres partenaires que ceux bénéficiant d'un reversement

**4 – Evaluation et valorisation du projet**

Modalités d’évaluation des résultats du projet

*Fournir un panel d’indicateurs pour évaluer les résultats du projet avec des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.*

Valorisation et communication sur les résultats

*Préciser les modalités de valorisation et de communication prévue. Une publication sur EcophytoPic pourra être proposée.*

# 5 – Le calendrier prévisionnel de réalisation

Date de démarrage du projet :

*S'il n'y a pas de date impérative, inscrire « date de signature de la convention par la DRAAF »*

*S'il y a une date impérative, l'indiquer : elle ne peut être antérieure à la date de réception par la DRAAF du dossier de demande d’aide complet*

Durée prévisionnelle du projet : *Elle ne doit pas dépasser 36 mois (hors délai de remise des rapports, dont la durée est limitée à 6 mois complémentaires) et doit être ferme car elle détermine la date de fin d’éligibilité des dépenses.*

Échéancier des opérations et tableau de synthèse indiquant le cas échéant par opération le nom du responsable de l’opération, la structure dont il dépend et les partenaires impliqués : *L’échéancier inclut notamment un point technique d’étape de remise d’un rapport intermédiaire et un point technique final de remise du rapport technique final. Ces points techniques sont réalisés avec le référent de la DRAAF pour l’administration, par exemple lors d’un comité de pilotage ou de suivi.*

Documents attendus : A *préciser : rapports, brochures, logiciels, fiches techniques, fiche de connaissance … et date de remise (en nombre de mois suivant la date de signature de la convention).*

*Ces documents comprennent notamment à minima un rapport technique intermédiaire et un rapport technique final présentant les résultats du projet. Ces rapports sont remis au référent de la DRAAF pour l’administration. Les réalisations du projet pourront être mises en ligne sur le portail EcophytoPic-GECO.*

# 6 – Analyse des enjeux et intérêts du projet pour la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030 et ses objectifs, lien éventuel avec les enjeux réglementaires

*(maximum 1000 caractères, espaces inclus, soit 10 lignes environ.)*

*Présenter les intérêts du projet concernant la réduction de l’utilisation des produits phytopharmaceutiques, et les risques et impacts associés. Préciser notamment l’utilisation potentielle des outils développés et des résultats obtenus par le public cible.*

# 7 - Demande motivée de participation de la DRAAF (dépenses éligibles, taux et montant de l’aide, conditions particulières…)

**cf. annexes financières**

*Le montant global de la subvention attribuée par la DRAAF ne peut dépasser* ***80% du coût complet*** *du projet****.***

*Lors du versement du solde, le/la chargé(e) de gestion de la DRAAF effectue le contrôle financier en comparant la fiche financière aux dépenses réelles. Les annexes financières doivent donc être remplies très soigneusement.*

*Coût total :*

*Subvention demandée :*